



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Consulat général de France à Washington
4101 Reservoir Road
Washington DC 20007

LIBÉRATION DES LIENS D'ALLÉGEANCE ENVERS LA FRANCE

DÉFINITION

Aux termes de l'article 23-4 de la loi n° 93-933 du 22 juillet 1993 "perd la nationalité française, le Français même mineur qui, ayant une nationalité étrangère, est autorisé, sur sa demande, par le Gouvernement français, à perdre la qualité de Français. Cette autorisation est accordée par décret."

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Le dossier doit être constitué des originaux classés dans l'ordre ci-dessous et d'un jeu de photocopies copies (recto uniquement, sans agrafes ni trombones), puis envoyé par courrier au Service Nationalité du Consulat général de France à Washington.

Prière d'indiquer un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse électronique.

Tout dossier incomplet sera retourné.

Le service Nationalité se chargera de contacter le déclarant afin de convenir d'un rendez-vous au Consulat. Un récépissé sera remis à cette date et le dossier envoyé au Ministère de la Justice. La date de ce récépissé détermine le point de départ du délai d'enregistrement de 6 mois prévu par l'article 26-3 du code civil.

Tout changement de domicile ou de situation familiale intervenant entre la date de dépôt du dossier et l'aboutissement de la procédure doivent impérativement être signalés à ce poste consulaire par lettre datée et signée.

N.B. : Les demandes de libération des liens d'allégeance française n'ont que des effets strictement personnels et ne s'étendent pas de plein droit aux membres de la famille du postulant.

L'époux/se sera invité/e à s'associer à la requête du/de la conjoint/e, à moins que cette démarche ne paraisse inopportune, pour des motifs à préciser; sa demande sera jointe au présent dossier.

Les enfants majeurs ou âgés de plus de 16 ans formeront une demande séparée; les enfants de moins de 16 ans seront simplement mentionnés dans la demande formée par le père, ou par la mère si c'est elle qui détient l'autorité parentale.

Les signatures doivent être légalisées.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Le formulaire de demande de libération des liens d'allégeance dûment rempli ;
- Une lettre rédigée sur papier libre par le/la requérant/e, indiquant les motifs de sa demande ; **la signature doit être légalisée** par un organisme compétent (consulat ou notary public) ;
- Copie d'un document d'identité (photo + signature) français ou étranger en cours de validité ;
- Copie intégrale de l'acte de naissance * français de moins de trois mois ;
- Un certificat de nationalité française délivré par un Tribunal d'Instance **ou**, tout autre document faisant apparaître l'origine de la nationalité française (copie intégrale d'acte de naissance français, déclaration d'acquisition de la nationalité française, carte nationale d'identité...)
- Eventuellement, une copie intégrale et originale de l'acte de mariage français ;
- Un certificat délivré par les autorités étrangères compétentes ou, à défaut, tout document de nature à permettre de justifier que le/la requérant/e possède une nationalité étrangère (attestation consulaire, photocopie de passeport ou de carte d'identité) ;
- Deux documents justifiant qu'il/elle réside habituellement à l'étranger

Liens utiles :

* Demandes d'actes d'état civil français : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N359.xhtml>



CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A WASHINGTON

**DEMANDE DE PERTE DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE PAR DÉCRET
(LIBÉRATION DES LIENS D'ALLÉGEANCE)**

1- ETAT CIVIL

NOM :

Nom de jeune fille, pour les femmes mariées, veuves ou divorcées

Prénoms :

Né(e) le à

ADRESSE :

VILLE : PAYS :

PROFESSION :

Nationalité du père :

Nationalité de la mère :

Date et lieu de naissance du père :

Date et lieu de naissance de la mère :

ENFANTS (majeurs et mineurs)

NOM.....PRENOM.....

Né(e) le.....àdemeurant à
.....

NOM.....PRENOM.....

Né(e) le.....àdemeurant à
.....

NOM.....PRENOM.....

Né(e) le.....àdemeurant à
.....

NOM.....PRENOM.....

Né(e) le.....àdemeurant à
.....

2- RESIDENCES

Dernier domicile du/de la requérant/e en France (préciser l'adresse) :

Précédents domiciles en France :

Date à laquelle le requérant a quitté le territoire français :

Dernier domicile en France des parents :

Dernier domicile en France des frères et sœurs :

3-SITUATION AU REGARD DU PAYS ETRANGER DONT LE POSTULANT SE RECLAME

a) Nationalité que le/la postulant/e désire être autorisé/e à acquérir ou conserver :

Possède-t-il/elle la nationalité de ce pays étranger par naturalisation ou par l'effet de la loi ?

Justification fournie (à joindre au dossier) :

b) L'époux/se possède-t-il/elle la nationalité d'un pays étranger ?

Par naturalisation ou par l'effet de la loi ?

Justification fournie (à joindre au dossier) :

c) Les enfants possèdent-ils la nationalité d'un pays étranger ?

Par naturalisation ou par l'effet de la loi ?

Justification fournie (à joindre au dossier) :